

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 9 mai 2017, à 19h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h10 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2017-05-111 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louise Gorman et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié par l'ajout des points suivants :

- 11.1 État d'urgence décrété par le maire en raison des récentes inondations dans le secteur de Pointe-au-Chêne, samedi matin le 6 mai 2017;
- 11.2 Motion de félicitations pour souligner l'implication et le dévouement dont ont fait preuve le personnel et de nombreux citoyens pour venir en aide aux sinistrés lors des récentes inondations;
- 11.3 Résolution Octroi d'un don de 250 \$ pour souligner les 30 ans du Club de l'Âge d'Or de Harrington;
- 11.4 Résolution – Abrogation de la résolution numéro 2016-10-284 et cessation du processus d'adoption du Règlement RE-612-01-2016;
- 11.5 Avis de motion en vue du dépôt, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement pour le financement des travaux de réfection de deux tronçons du chemin de la Rivière-Rouge, tronçons situés aux 1241 et 1325 chemin de la Rivière-Rouge;
- 11.6 Résolution – Désignation d'un directeur général et secrétaire trésorier par intérim pour remplacer l'actuel directeur général et secrétaire trésorier en l'absence de ce dernier;
- 11.7 Résolution – Approbation du plan de restructuration des services administratifs de la Municipalité et autorisation accordée au directeur général à prendre toute action pour donner suite à cette décision.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-112 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun rapport n'est déposé.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2017-05-113 Résolution - Approbation des comptes à payer au 30 avril 2017

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 464 996.70 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-114 Résolution - Renflouement du fonds Falloon

ATTENDU la teneur de la résolution numéro 2017-01-011 quant au montant affecté au Fonds Falloon pour l'achat de défibrillateurs externe;

ATTENDU la dépense effective pour l'acquisition desdits défibrillateurs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'affecter au fonds Falloon, la dépense effective pour l'achat de défibrillateurs externes, soit la somme de 13 130 \$, y excluant les taxes applicables, et de renflouer ledit fonds de la somme non utilisée de 4 370,00 \$, y excluant les taxes y applicables.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-115 Résolution - Abrogation du règlement numéro RE-704-01-2016 relatif au programme Accès-Logis

ATTENDU les modifications apportées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) quant au programme des travaux qui seraient approuvés pour la réalisation du projet de résidence dans le cadre du Programme Accès-Logis ;

ATTENDU la décision, déjà annoncée par le conseil, de surseoir à l'adoption dudit règlement d'emprunt dans l'attente d'une confirmation du niveau d'implication financière de la SHQ dans la réalisation dudit projet ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'abroger la résolution numéro 2016-04-66 et de mettre fin au processus d'adoption du règlement numéro RE-704-01-2016 relatif au financement de la quote-part requise pour la réalisation d'un projet de résidence dans le cadre du programme Accès-Logis.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-116 Résolution - Financement de la quote-part requise pour la réalisation d'un projet de résidence dans le cadre du programme Accès-Logis

ATTENDU la teneur du projet soumis à la Municipalité relativement à l'implantation sur son territoire d'un projet de résidence comportant 31 logements ;

ATTENDU que ledit projet préparé avec le soutien du groupe de ressources techniques ROMEL a été analysé et approuvé par la Société d'habitation du Québec dans le cadre de son programme Accès-Logis ;

ATTENDU que les projets soumis dans le cadre du programme Accès-Logis requièrent une participation financière du milieu, équivalente à 15 % de son coût total de réalisation reconnu par la SHQ ;

ATTENDU que le promoteur du projet a volontairement consenti à contribuer à cette participation financière du milieu, réduisant de façon équivalente, l'apport direct de la Municipalité à ce projet;

ATTENDU qu'un tel projet de résidence s'inscrit dans les orientations de développement de la Municipalité et a été prévu dans son plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 en tant qu'élément important de revitalisation du secteur Pointe-au-Chêne ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'engager la Municipalité à contribuer financièrement, dans le cadre du programme Accès Logis, géré par la Société d'habitation du Québec, à la réalisation d'un projet de résidences de 31 logements qui sera implanté dans le secteur Pointe-au-Chêne et d'affecter à cet effet une somme de 275 000 \$, à titre de contribution, tel que prévu aux conditions d'approbation du programme. Ladite contribution est financée comme suit : 129 218 \$ provenant du surplus affecté au développement (SOCOM) et 145 782 \$ provenant des surplus accumulés de la Municipalité. Il est de plus résolu de mandater le maire et le directeur général à signer conjointement toute entente ou tout document requis pour donner suite à la présente décision.

Adopté à la majorité
La conseillère Louise Gorman vote contre
Le maire s'abstient de voter

2017-05-117 Résolution - Abrogation du règlement de circulation et de stationnement numéro RA-605-01-2017

ATTENDU que les divers éléments faisant l'objet du règlement numéro RA-605-01-2017 doivent être analysés par des départements différents ;

ATTENDU la demande du MTQ, à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'abroger le règlement numéro RA-605-01-2017 afin de scinder ledit règlement en trois (3) règlements distincts, tel qu'exigé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ)

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-118 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Un avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Gros en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le réseau routier de la Municipalité.

2017-05-119 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement concernant la vitesse

Un avis de motion est donné par le conseiller Claude Cadieux en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement concernant la vitesse sur le réseau routier de la Municipalité.

2017-05-120 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement concernant la circulation et le stationnement

Un avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Gros en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la Municipalité.

2017-05-121 Résolution - Transfert d'un mandat juridique

ATTENDU l'impossibilité pour l'étude Prévost, Fortin, D'Aoust d'officier dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu de modifier la résolution numéro 2017-04-095 adoptée lors la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017 et de confier à Me Dennis Geraghty, de l'étude Lalonde Geraghty Rienderau, Avocats, le mandat initialement octroyé à l'étude Prévost, Fortin, D'Aoust.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-122 Résolution - Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude de regroupement des services incendie de Grenville-sur la Rouge et de Grenville

ATTENDU les récentes discussions entre les dirigeants des deux municipalités quant à l'opportunité de regrouper leurs services incendie respectifs ;

ATTENDU l'intérêt pour les deux municipalités d'obtenir une étude d'opportunité et de faisabilité objective quant à notamment, l'aspect financier d'un tel regroupement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu de mandater le directeur général à octroyer, conjointement avec le Village de Grenville, un mandat aux fins de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité relativement au regroupement du service incendie du Village de Grenville et celui de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2017-05-123 Résolution - Octroi de contrats pour le déneigement de chemins municipaux

ATTENDU le procès-verbal de l'ouverture des soumissions réalisée le 20 avril 2017, pour le déneigement de différents chemins municipaux situés sur le territoire de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu, à la suite d'un appel d'offres et en considération des soumissions conformes reçues pour les quatre (4) saisons hivernales allant de 2017-2018 à 2020-2021, accorde les contrats de déneigement comme suit :

Chemin Scotch :	Excavation Lambert Kelly, pour un montant total de	33 526,72 \$
Chemin Harrington :	Transport Heatlie, pour un montant total de	93 417,20 \$
Chemin McAndrew :	Transport Heatlie, pour un montant total de	54 181,97 \$
Chemin McRae :	Excavation Lambert Kelly, pour un montant total de	35 412,30 \$

et ce, tel que précisé au procès-verbal d'ouverture des soumissions, lequel rapport demeure annexé à la résolution.

Adopté à l'unanimité

Le maire s'abstient de voter

2017-05-124 Résolution - Travaux de réfection du chemin Kilmar

ATTENDU que la réfection du chemin Kilmar a été reconnue comme prioritaire au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

ATTENDU l'estimé du coût des travaux de réfection complète du chemin Kilmar, tel que produit par la firme d'ingénierie Ingémax mandatée par la Municipalité, soit 16 292 227 \$;

ATTENDU l'estimé des travaux prévus au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la réfection du chemin Kilmar et ce, pour les cinq prochaines années, soient 4 661 873 \$, lesquels sont subventionnés à 75 % ;

ATTENDU que le service d'ingénierie de la MRC d'Argenteuil est disposé à appuyer la Municipalité en vue d'optimiser la portée des travaux réalisables en regard de l'aide financière disponible et soutenir celle-ci dans ses discussions avec le MTQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu de mandater le directeur général aux fins de produire un plan permettant de procéder à la réfection intégrale du chemin Kilmar, à permettre une utilisation optimum de l'aide financière provenant du MTQ en regard du plan d'intervention réalisé ainsi qu'une accélération de la cédule des travaux en favorisant notamment, la réfection immédiate des tronçons jugés problématiques. Au besoin, il est également demandé au directeur général de s'adjoindre l'expertise du service d'ingénierie de la MRC pour l'appuyer dans cette démarche.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-05-125 Résolution - Officialisation du chemin du Lac-Otter

ATTENDU la demande soumise à la Municipalité par le promoteur des lots riverains de la voie de circulation désignée comme étant les lots 16-4 et 17-1 du rang 10 ainsi qu'une partie du rang 17-2 et 17-3 du rang 10 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, aux fins de donner le nom de chemin du Lac-Otter à ladite voie de circulation;

ATTENDU que pour des raisons d'identification, de localisation, et de sécurité, il est souhaitable de préciser la désignation de la voie de circulation concernée;

ATTENDU que les propriétés sur le chemin font front au Lac Otter;

ATTENDU qu'une officialisation du nom et son inscription au registre de la Commission de toponymie du Québec est un prérequis à la reconnaissance dudit nom par les diverses instances gouvernementales;

ATTENDU l'avis technique reçu de la Commission de toponymie du Québec dans le présent dossier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu de transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande formelle aux fins d'officialiser le chemin du Lac-Otter pour désigner la voie de circulation identifiée comme étant les lots 16-4 et 17-1 du rang 10 ainsi qu'une partie du rang 17-2 et 17-3 du rang 10 du canton de Grenville dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-126 Résolution - Officialisation du chemin du Lac-Pine

ATTENDU la demande soumise à la Municipalité par le promoteur des lots riverains de la voie de circulation désignée comme étant une partie du lot 17-2 du rang 10 et une partie du lot 18A du rang 10 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, aux fins de donner le nom de chemin du Lac-Pine à ladite voie de circulation;

ATTENDU que pour des raisons d'identification, de localisation, et de sécurité, il est souhaitable de préciser la désignation de la voie de circulation concernée;

ATTENDU que les propriétés sur le chemin font front au Lac Pine;

ATTENDU qu'une officialisation du nom et son inscription au registre de la Commission de toponymie du Québec est un prérequis à la reconnaissance dudit nom par les diverses instances gouvernementales;

ATTENDU l'avis technique reçu de la Commission de toponymie du Québec dans le présent dossier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu de transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande formelle aux fins d'officialiser le chemin du Lac-Pine pour désigner la voie de circulation identifiée comme étant le lot 17-2 du rang 10 et une partie du lot 18A du rang 10 du canton de Grenville dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-127 Résolution - Octroi d'un mandat aux fins d'obtenir la démolition d'un bâtiment abandonné et vétuste sur la route 148

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 2769, route 148, Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, est abandonné et vétuste;

ATTENDU QUE ce bâtiment doit être démolit afin d'assurer la sécurité du voisinage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu de mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust aux fins d'entreprendre toute procédure judiciaire requise visant la démolition du bâtiment situé au 2769, route 148, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-128 Résolution - Octroi d'un mandat aux fins d'obtenir la démolition d'un bâtiment abandonné et vétuste sur la rue Margot

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 7, rue Margot, Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, est abandonné et vétuste;

ATTENDU QUE ce bâtiment doit être démolit afin d'assurer la sécurité du voisinage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu de mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust aux fins d'entreprendre toute procédure judiciaire requise visant la démolition du bâtiment situé au 7, rue Margot, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-129 Résolution - Octroi d'un mandat aux fins d'obtenir la démolition d'un bâtiment abandonné et vétuste sur le chemin Rawcliffe

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 219, chemin Rawcliffe, Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, est abandonné et vétuste;

ATTENDU QUE ce bâtiment doit être démolé afin d'assurer la sécurité du voisinage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu de mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust aux fins d'entreprendre toute procédure judiciaire requise visant la démolition du bâtiment situé au 219, chemin Rawcliffe, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-130 Résolution - Projet de règlement numéro RU-900-02-2017 pour fins de conformité avec le règlement de zonage

Le conseil municipal se prononce sur le projet de règlement numéro RU-900-02-2017 amendant le plan d'urbanisme afin de le corriger relativement à une modification apportée au Règlement de zonage à la suite de la décision de la Commission municipale du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu de surseoir à l'adoption d'un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme et de reporter l'adoption d'un tel règlement après que soit connue la décision du tribunal à la suite d'une requête déposée en regard de ce règlement.

Adopté à la majorité
La conseillère Louise Gorman vote contre
Le maire s'abstient de voter

2017-05-231 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 26 avril 2017

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2017.

2017-05-132 Résolution - Consultation publique portant sur la demande de dérogation mineure

La séance est ajournée à 19h40 afin de permettre aux personnes intéressées de s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. Reprise de la séance à 19h45.

2017-05-133 Résolution - Avis de dérogation mineure concernant l'érection d'une clôture de 2 mètres de hauteur dans la marge avant

ATTENDU la recommandation no CCU-2017-04-01 formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la séance tenue le 26 avril 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 24 mars 2017 selon les exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);

ATTENDU que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3059 Route 148;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure peut porter préjudice au voisinage;

ATTENDU que le requérant peut ériger sur son terrain une clôture conforme à la réglementation applicable en l'espèce.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu de rejeter la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis, au 3059 route 148/lot 8-3 du rang 1 du cadastre de l'Augmentation du Canton de Grenville, aux fins d'autoriser l'érection d'une clôture d'une hauteur de deux (2) mètres en marge avant, et ce, contrairement à l'article 94 du règlement de zonage no RU-902-01-2015 qui autorise une hauteur maximale de 1,2 mètre dans la marge avant.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-05-134 État d'urgence décrété par le maire en raison des récentes inondations dans le secteur de Pointe-au-Chêne, samedi matin le 6 mai 2017;

Le conseil municipal prend acte de l'état d'urgence décrété par le maire John Saywell en raison des récentes inondations dans le secteur Pointe-au-Chêne

2017-05-135 Motion de félicitations pour souligner l'implication et le dévouement dont ont fait preuve le personnel et de nombreux citoyens pour venir en aide aux sinistrés lors des récentes inondations;

Le conseil municipal par la voix de son maire, John Saywell, tient à féliciter et à remercier tous les intervenants des services incendies de Grenville-sur-la-Rouge, du Village de Grenville, de Brownsburg-Chatham, de Mille-Isles, de Wentworth, de Lachute et de Fasset qui sont venus prêter main forte aux personnes déjà en place et ce, sans oublier la ville de Sorel qui nous a gracieusement prêté un zodiac. Mentionnons aussi la grande solidarité de tous les bénévoles qui ont offerts temps et efforts et qui se sont relayés pendant plusieurs jours pour aider et soutenir les sinistrés. Nous ne saurions passer sous silence la belle initiative du Séminaire du Sacré- Cœur dont les élèves se sont joints lundi à l'équipe du Centre Communautaire Campbell afin de remplir des sacs de sable.

Le directeur général a en outre, tenu à souligner la contribution de tous les membres du conseil municipal, lesquels ont été présents durant plusieurs jours afin de soutenir les sinistrés, d'assurer la coordination des bénévoles et pour offrir gîte et nourriture en assurant l'opération du Centre Campbell.

2017-05-136 Résolution Octroi d'un don de 250 \$ pour souligner les 30 ans du Club de l'Âge d'Or de Harrington;

ATTENDU le soutien apporté par le Club de l'Âge d'Or de Harrington et dont profite la communauté de Grenville-sur-la-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d'autoriser l'octroi d'un don de 250 \$ pour souligner les 30 ans du Club de l'Âge d'Or de Harrington

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-05-137 Résolution – Abrogation de la résolution numéro 2016-10-284 et cessation du processus d’adoption du Règlement RE-612-01-2016;

ATTENDU le délai de 2 mois, se terminant le 4 août 2016, imposé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser les travaux de stabilisation de berge dans le secteur du 1335, chemin de la Rivière-Rouge;

ATTENDU que ce délai imposé ne constitue pas aux yeux du ministère des Affaires Municipales et de l’occupation du Territoire, une situation d’urgence et ne pouvait permettre la réalisation des travaux avant l’obtention d’une autorisation pour un règlement d’emprunt en vue de financer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d’abroger la résolution numéro 2016-10-284 et de cesser le processus d’adoption du Règlement RE-612-01-2016.

Adopté à l’unanimité
Le maire s’abstient de voter

2017-05-138 Avis de motion en vue du dépôt d’un projet de règlement pour le financement des travaux de réfection de deux tronçons situés au 1241 et au 1325 chemin de la Rivière-Rouge;

Un avis de motion est donné par la conseillère Louise Gorman en vue du dépôt, lors d’une prochaine séance du conseil, d’un projet de règlement pour le financement des travaux de réfection de deux tronçons routiers situés au 1241 et au 1325, chemin de la Rivière-Rouge.

2017-05-139 Résolution – Désignation d’un directeur général et secrétaire trésorier par intérim pour remplacer l’actuel directeur général et secrétaire trésorier en l’absence de ce dernier;

ATTENDU la nécessité que puissent être assumées les fonctions de directeur général et de secrétaire-trésorier en cas d’absence de l’actuel titulaire de ces fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu de désigner Dominic Beaulieu à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour remplacer l’actuel titulaire de ces fonctions en cas d’absence de ce dernier. Cette désignation est effective jusqu’au 8 août 2017, date à laquelle cette nomination pourra être reconduite ou remplacée par la désignation d’une autre personne.

Adopté à l’unanimité
Le maire s’abstient de voter

2017-05-140 Résolution – Approbation du plan de restructuration des services administratifs soumis par le directeur général

ATTENDU les recommandations du directeur général quant à une restructuration des services administratifs afin, notamment, de pourvoir le service des finances de ressources additionnelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier d’approuver le plan de restructuration soumis par le directeur général et d’autoriser ce dernier à prendre toute action pour donner suite à cette décision.

Adopté à l’unanimité
Le maire s’abstient de voter

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-141 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 21h10.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier